

3) SUIS-JE ASSIMILÉ-E ? (JE NE DOIS PAS REGARDER CETTE RUBRIQUE SI J'AI LA NATIONALITÉ D'UN PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE)

Je serai assimilé-e à un-e étudiant-e de l'Union européenne (et donc exempté des droits d'inscription spécifiques), si :

CRITERES D'ASSIMILATION	DOCUMENT A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION
1° Je bénéficie d'une autorisation d'établissement ou avoir acquis le statut de résident de longue durée	Carte C ou Carte D
2° Je suis considéré-e comme réfugié-e, apatride, personne pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, ou comme ayant introduit, une demande d'asile, une demande de protection subsidiaire, une demande d'apatride	<ul style="list-style-type: none"> • Réfugié : Carte A ou Carte B (avec mention "réfugié" au verso) . • Apatride : Document officiel de la commune ou de l'Office des étrangers prouvant le statut d'apatride. • Protection subsidiaire : Carte A ou Carte B + décision émise par l'Office des étrangers qui octroie le bénéfice de cette protection. • Demande d'asile : Annexe 26.
3° Je suis autorisé-e à séjourner plus de trois mois en Belgique et y exercer une activité professionnelle réelle et effective ou y bénéficier de revenus de remplacement. <i>« Est considérée comme activité professionnelle réelle et effective celle dont la rémunération correspond et a correspondu, sur 6 des 12 mois précédant l'inscription, à la moitié de la rémunération mensuelle moyenne minimum garantie fixée par le Conseil national du Travail ».</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Titre de séjour d'une validité supérieure à 3 mois. • Et activité professionnelle : Attestation d'emploi ou contrat de travail complété par les fiches de rémunérations correspondant à 6 mois sur les 12 précédant l'inscription. • Ou revenus de remplacement : chômage, pension, revenu d'intégration sociale ou aide équivalente du CPAS, ...
4° Je suis pris-e en charge ou entretenu par les centres publics d'action sociale.	Attestation récente du CPAS
5° J'ai pour père, mère, tuteur légal, conjoint ou cohabitant légal une personne de nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne.	<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité ou titres de séjour du père, de la mère, du tuteur légal, du conjoint ou du cohabitant légal + acte officiel (composition de ménage) prouvant la filiation, la tutelle, le mariage ou la cohabitation légale.
6° Je suis boursier (CFWB-CDVLP).	Attestation d'octroi de la bourse émanant de l'organisme compétent.
7° Je bénéficie d'une autorisation de séjour accordée en application de l'article 61/7 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.	<ul style="list-style-type: none"> • Titre de séjour belge d'une validité supérieur à 3 mois. • Et document attestant du (statut de résident de longue durée obtenu dans un autre état membre de l'UE.